



### Directeur Général, Directeur de publication

**Babacar NDIR** 

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale

Mbaye FAYE

Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales

Papa Ibrahima Silmang SENE

Directeur du Management de l'Information Statistique

Mamadou NIANG

Directeur de l'Administration Générale

Agent Comptable Particulier (ACP)

Ouleye K. SOW DIOP

Oumar LY et des Ressources Humaines (p.i.)

Yatma FALL

Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation,

Mam Siga NDIAYE

de Coordination Statistique et de Coopération Internationale

### **COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION**

Seckène SENE, Oumar DIOP, Amadou FALL DIOUF, Mady DANSOKHO, Mamadou BAH, Jean Rodrigue MALOU, Insa SADIO, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Abdoulaye M. TALL, Ndeye Aida FAYE, Mamadou AMOUZOU, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP.

COMITE DE REDACTION							
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP						
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Khoudia WADE						
2. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA & Tidiane CAMARA						
3. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU						
4. SANTE	Khoudia WADE & Cheikh Ibrahima DIOP						
5. JUSTICE	Maguette SARR & Boubacar DIOUF						
6. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE						
7. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME COLY						
8. AGRICULTURE	Mamadou Diang BA						
9. ENVIRONNEMENT	Mamadou Diang BA						
10. ELEVAGE	Seynabou NDIAYE & Kandé CISSE						
11. PECHE MARITIME	Mouhamadou B. DIOUF & Penda AMAR						
12. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE						
13. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Ramlatou DIALLO						
14. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mambodj FALL & Malick DIOP						
15. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENGHOR						
16. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE & Baba NDIAYE						
17. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO, Seynabou SARR & Madiaw DIBO						
18. MINES ET CARRIERES	Woudou DEME KEITA						

#### AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web: <a href="mailto:www.ansd.sn">www.ansd.sn</a>; Email: <a href="mailto:statsenegal@ansd.sn">statsenegal@ansd.sn</a>

Distribution: Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers ISSN 0850-1491

## **Introduction**

L'année 2015 a coïncidé avec la dernière phase de mise en œuvre de la Lettre de Politique sectorielle de l'Environnement et des Ressources naturelles (LPSERN) 2009-2015. Celle-ci s'est inscrite dans l'optique «d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable ».

Les actions entreprises en 2015 dans le secteur de l'environnement ont également trait à l'atteinte des objectifs définis dans le Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2015-2017. Il s'agit en particulier de :

- intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes;
- renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Ces objectifs sont déclinés en trois programmes opérationnels et un programme de soutien.

Le présent chapitre décline la situation de l'environnement pour l'année 2015, en mettant en exergue les orientations stratégiques et programmes du secteur, les réponses apportées face aux problèmes et défis environnementaux diagnostiqués et l'exploitation forestière.

### IX.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PROGRAMMES DU SECTEUR

Les orientations stratégiques de la politique environnementale du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) résultent du diagnostic effectué sur l'état de l'environnement et des ressources naturelles, des contraintes et atouts du secteur identifiés, et des défis à relever. Ces orientations sont déclinées en deux (2) objectifs généraux, quatre (4) programmes et sept (7) objectifs spécifiques dont le résumé figure dans l'annexe 1. Les objectifs poursuivis s'articulent autour de :

- la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres visant à inverser la tendance à la déforestation et la récupération des terres dégradées ;
- la conservation de la biodiversité et la gestion des AP ayant pour but de mettre en valeur la diversité biologique, de rationaliser la gestion du fonds cynégétique et d'améliorer la gestion des AP;
- la lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques pour permettre aux populations de disposer d'un cadre de vie sein et d'assurer la résilience aux effets des changements climatiques ;
- du pilotage, de la coordination et du soutien aux services d'amélioration des connaissances et de promotion du développement durable en mettant en place un cadre juridique approprié, partageant les informations de base, assurant la formation et la sensibilisation des acteurs, entre autres.

# IX.2. ETAT ET CONDITIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Au Sénégal, le secteur de l'environnement est de plus en plus confronté à des contraintes liées aux effets pervers des changements climatiques, de l'érosion côtière et surtout des feux de brousse qui ont pour conséquence la réduction de la biodiversité, la destruction de la microfaune et de la microflore du sol. Autant de contraintes et défis qui interpellent à plus d'un titre les pouvoirs publics et auxquels des solutions doivent être apportées pour assoir un développement durable basé sur une bonne gouvernance et une gestion efficace et rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles.

### IX.2.1. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE ET LA BIODIVERSITE

En 2015, les efforts de lutte contre la déforestation et la dégradation des ressources naturelles ont porté sur la reforestation à travers le reboisement, les mises en défens et la régénération naturelle assistée (RNA), la conservation des eaux et restauration des sols, la campagne de lutte contre les feux de brousse, et l'organisation de la

campagne cynégétique. Relativement à l'aménagement, les actions entreprises ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- ✓ six (6) forêts classées et deux (2) forêts communautaires ont été aménagées, avec des superficies respectives de 80 736 ha et 12 404 ha, soit 8 forêts aménagées pour une superficie globale de 112 783 ha;
- ✓ trois (3) plans d'aménagement de forêts ont été réactualisés (forêt communautaire de Sambandé (1 045 ha) dans la région de Kaolack, celle de Dankou (3 500 ha) dans la région de Kaffrine et celle de Kalounaye (15 100 ha) dans la région de Ziguinchor).

S'agissant du reboisement, de la régénération naturelle assistée (RNA) et de la mise en défens, 9 899 049 plants ont été produits en 2015 et pris en charge au niveau de 1 476 pépinières contre 1 631 pépinières en 2014. Les écoles ont contribué à hauteur de 21 959 plants.

En ce qui concerne les feux de brousse, 314 cas de feu ont été enregistrés durant la campagne 2014-2015. Ces feux ont ravagé 49 055 ha. Toutefois, la stratégie consistant à accentuer la mise à feux précoces notamment dans les régions vulnérables de Tambacounda, Kédougou, Kolda et Sédhiou a permis d'atténuer l'ampleur des superficies brûlées et leurs dégâts sur la végétation. Au total, les superficies traitées en feu précoces s'élèvent à 374 920 ha sur un objectif de 779 350 ha, soit un taux de réalisation de 48,1%

Pour la gestion de la biodiversité, élément central de la stratégie de conservation et d'utilisation durable de la faune et de son habitat, la saison de chasse 2014-2015 a été mise en œuvre suivant les dispositions de l'Arrêté N°018460/MEDD/DEFC du 18 décembre 2014 et sur la base des directives opérationnelles retenues lors de la réunion du Conseil supérieur de la Chasse et de la Protection de la Faune tenue le 24 novembre 2014. Le programme est articulé autour de :

- ➤ la promotion du partenariat avec le secteur privé : 100 zones amodiées d'une superficie totale de 3 532 870 ha ont été recensées, 80 plans de travail annuels étaient également attendus en 2015, mais finalement, seuls 71 PTA ont pu être exécutés, suivis et évalués ;
- l'organisation de la campagne cynégétique et des missions de contrôle dans le cadre du respect des conventions internationales ratifiées : le nombre de chasseurs toutes catégories confondues a baissé passant de 2 395 en 2014 à 1 715 en 2015.

# IX.2.2. LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET LES EFFETS NEFASTES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### Cas de l'érosion côtière

Au cours de l'année 2015, le programme de Gestion Intégrée des Zones Côtières est intervenu dans quatre sites pilotes (Saint-Louis, Dakar, Petite Côte et Basse Casamance). Les différentes activités du projet menées en 2015 sont :

- ✓ le reboisement de mangroves au niveau du Gandiolais (91 ha), de la Somone (30,39 ha) et des îles de la Basse Casamance (203,18 ha) et de filaos au niveau de la Langue de Barbarie (40 ha), du Gandiolais (40 ha), de la Petite Côte (26,35 ha) et des îles de la Basse Casamance (181,4 ha) ;
- ✓ la réalisation d'une étude technique détaillée et d'impacts environnementaux pour l'aménagement et l'assainissement de la zone de transformation de poissons de BATA (Bargny);
- ✓ la validation d'une étude du dispositif de traitement et de conditionnement des déchets de poisson, et l'organisation des bénéficiaires au niveau de Saint Louis, Bargny, Joal et Diogué;
- ✓ la validation d'une étude pour le plaidoyer et la surveillance des plages (Malika, Baie de Hann à Toubab Dialao, Somone à Joal) ;
- ✓ la réalisation d'une étude bathymétrique, de faisabilité technique et d'impacts environnementaux pour la protection côtière de Pilote Barr (Gandiolais).

Il existe d'autres projets mis en œuvre en 2015 tels que :

- le projet de protection de Pilote Bar (Gandiolais);
- le projet de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA);
- le projet de protection de Diokoul (mur de Diokoul) ;
- le projet de protection côtière de Saly avec la mise en place de brise-lames etc.

### Cas des changements climatiques

Plusieurs activités ont été menées en 2015 dans le cadre de l'adaptation et la contribution au changement climatique notamment avec la mise en œuvre du projet de Gestion des Risques de Catastrophes et d'Adaptation au Changement Climatique (PGRC-ACC), du projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau II (PGIRE II) et du projet « Renforcement de la gestion des terres et écosystèmes des Niayes et de la Casamance dans un contexte de changements climatiques » (PRGTE).

Ainsi, le Ministère en charge de l'environnement, à travers la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), point focal de la Convention Climat a réalisé, avec l'appui du COMNACC, la Contribution prévue et déterminée au niveau national (CPDN) sur l'adaptation et l'atténuation. Les secteurs ci-après ont été ciblés.

- ✓ l'agriculture, les ressources en eau, la biodiversité, la santé, les zones côtières et la pêche pour l'adaptation ;
- ✓ la foresterie, l'énergie, l'agriculture, l'industrie, les transports, les déchets pour l'atténuation.

A ce titre, le Sénégal a soumis sa CPDN le 26 septembre 2015 au secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Selon la CPDN, les émissions s'établissaient en 2010 à 13 311 Gg de CO2 équivalent pour une population d'environ 12,5 millions d'habitants, soit un taux de 1,06 tonnes de CO2 par tête. En revanche, les prévisions de la CPDN établissent les émissions à 16 071 Gg en 2015 pour une population qui est d'environ 14 356 575 habitants. En conséquence, le ratio est ressorti en hausse, s'établissant à 1,10 tonne par habitant. Toutefois, les projets visant la séquestration du carbone ont permis d'atténuer les émissions de CO2. Le tableau 10.2 en annexe donne le détail des résultats obtenus.

#### IX.2.3. EXPLOITATION FORESTIERE ET SYLVICULTURE

D'une manière générale, il est noté une part prépondérante des producteurs locaux dans l'exploitation forestière entraînant ainsi une forte contribution de cette activité à la réduction de la pauvreté dans les localités concernées. La campagne d'exploitation forestière de 2015 a fait l'objet de suivi et d'évaluation, malgré la situation non contrôlée qui reste une préoccupation majeure.

Les mutations écologiques notées sur les écosystèmes forestiers sont essentiellement dues à la pression anthropique liée aux feux de brousse et aux prélèvements abusifs opérés sur les ressources ligneuses.

Au titre des prélèvements, la pression a été plus ressentie pour le bois d'œuvre qui a enregistré une hausse de 123,6%, suivi du charbon de bois, des autres produits non ligneux et du bois de chauffe qui ont augmenté respectivement de 28,0%, 25,4% et 15,0% en 2015, comparée à l'année précédente. A l'inverse, les quantités prélevées de bois de service (Tiges de bambou) et pain de singe ont significativement régressé entre les deux périodes.

Tableau IX-1 : Evolution des prélèvements effectués sur les ressources ligneuses

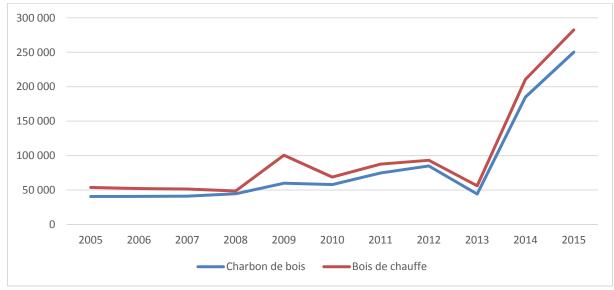
Produits	Unité	2013	2014	2015	Evolution
Charbon de bois	Tonne	44 287	184 969	236 836	28,0%
Bois de chauffe	Stère	116 507	251 586	289 262	15,0%
Bois d'œuvre	Pied	196	846	1 892	123,6%
bois de service (Tiges de					
bambou)	Tige	51 949	26 691	4 507	-83,1%
Gomme naturelle	Tonne	415	291	295	1,4%
Pain de singe	Tonne	2 782	289	146	-49,5%
Autres produits non ligneux	Tonne	2 161	2 156	2 703	25,4%

Source?

### IX.2.4. Performances macro-economiques

Les principaux produits de l'environnement sont ceux du bois et de la cueillette. Pour les produits issus du bois, le charbon reste de loin le plus important, suivi du bois de chauffe avec des évolutions quasi semblables et des niveaux de productions qui dépassent 150 000 tonnes depuis 2014.

Graphique IX-1: Evolution des productions de charbon de bois et de bois de chauffe



Source: ANSD, calculs de l'auteur

Sur le plan macroéconomique, la contribution du sous-secteur de l'environnement reste relativement faible, du fait de son rôle de protection de la nature. En effet, sa part au Produit Intérieur Brut (PIB) est passée de 0,9 à 0,8% entre 2014 et 2015. L'analyse de la Valeur Ajoutée (VA) donne également une tendance baissière (1,5% en 2015 contre 2,0% en 2014). Cependant, l'environnement joue un rôle important dans la satisfaction des besoins des populations.

Tableau IX-2: Evolution des indicateurs macroéconomiques du sous-secteur de l'environnement

	2012	2013	2014	2015
Part de la branche au PIB	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%
Taux de croissance	3,1%	4,1%	2,0%	1,5%
VA courant (en mds de FCFA)	63	64	65	67
VA constant (en mds de FCFA)	33	34	35	36

Source: ANSD, calculs de l'auteur

## **Conclusion**

Globalement, pour l'année 2015, les résultats du sous-secteur de l'environnement ont montré l'importance des écosystèmes forestiers.

Les performances enregistrées dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ont été assez satisfaisantes en 2015, comparativement à l'année précédente. Toutefois, le secteur reste confronté à des problèmes récurrents spécifiques à des domaines précis (biodiversité, gestion des ressources transfrontalières, lutte contre les pollutions et nuisances) et auxquels il devient urgent d'apporter des solutions pour l'atteinte des objectifs visés